

SERVICE / DIVISION	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Direction	No SD SD-2024-156						
OBJET	Recommander au conseil d'adopter la nouvelle Politique de transactions immobilières de la Ville de Laval préparée par le Bureau des transactions et des investissements immobiliers							
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CM souhaitée : 2024-02-06								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" data-bbox="71 604 1549 698"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2016-10-04</td> <td>CM-20161004-751</td> <td>ADOPTION - POLITIQUE DE TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES DE LA VILLE DE LAVAL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR: Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Stéphane Boyer</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adopter la Politique de transactions immobilières de la Ville de Laval préparée par le Service de l'évaluation.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2016-10-04	CM-20161004-751	ADOPTION - POLITIQUE DE TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES DE LA VILLE DE LAVAL
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2016-10-04	CM-20161004-751	ADOPTION - POLITIQUE DE TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES DE LA VILLE DE LAVAL						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>ATTENDU QUE par sa résolution CM-20161004-751, le conseil municipal adoptait sa première politique de transactions immobilières;</p> <p>ATTENDU QU'il aurait été minimalement nécessaire de réviser la politique adoptée en 2016 à la suite, entre autres, des changements survenus depuis à la structure organisationnelle;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville de Laval effectue annuellement un nombre important de transactions immobilières, qu'il est souhaitable que les objectifs de la politique portent spécifiquement sur la réalisation de celles-ci, et que la Ville de Laval désire encadrer de façon plus précise ses pratiques et déterminer les règles entourant les transactions immobilières aux termes d'une nouvelle politique des transactions immobilières, et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville et de l'ensemble de ses citoyens;</p> <p>ATTENDU QUE cette nouvelle politique (ci-après nommée Politique) vise également à permettre aux gestionnaires de la Ville de maintenir une efficacité accrue dans un but d'amélioration continue et d'assurer la transparence des transactions immobilières et une saine administration;</p> <p>ATTENDU QUE la présente Politique remplace la politique de transactions immobilières adoptée en 2016.</p>								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS								
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS								
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS								
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS								
REMARQUE(S)								

SERVICE / DIVISION	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Direction	No SD SD-2024-156
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20161004-751, le conseil municipal adoptait la Politique de transactions immobilières de la Ville de Laval préparés par le Service de l'évaluation;</p> <p>ATTENDU QUE, suivant des changements à la structure organisationnelle et du nombre important de transactions immobilières annuellement, il est souhaitable que les objectifs de la politique portent spécifiquement sur la réalisation de celles-ci, et que la Ville de Laval désire encadrer de façon plus précise ses pratiques et déterminer les règles entourant les transactions immobilières aux termes d'une nouvelle politique des transactions immobilières, et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville et de l'ensemble de ses citoyens;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, IL EST</p> <p>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil de remplacer la Politique de transactions immobilières, approuvée par la résolution CM-20161004-751, par la Politique révisée préparée par le Bureau des transactions et des investissements immobiliers jointe au sommaire décisionnel.</p>		